

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA S.A.R.L. JARDI'NAT

1. ACCEPTATION DE COMMANDE

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre société, prévaloir contre ces CGV.

2. TARIFS – PRIX – CONDITIONNEMENTS

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, départ de Camoël (56), valables trois mois à compter de la date de commande. Nos prix, produits et conditionnements sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les conditionnements sont ceux indiqués dans nos catalogues, sans possibilité de déconditionnement.

3. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété de Jardi'Nat jusqu'au paiement intégral du prix.

4. PAIEMENT

Les factures sont payables à 30 jours net, par virement ou traite. Tout retard donne lieu à l'application d'intérêts moratoires légaux majorés, et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement (40 € minimum).

5. RETARD DE PAIEMENT

Tout défaut de paiement entraîne de plein droit la suspension des livraisons et la facturation d'une indemnité de 15 % du montant dû (minimum : indemnité forfaitaire légale).

6. LIVRAISON

Les délais sont donnés à titre indicatif. Aucun dédommagement ne pourra être exigé en cas de retard, sauf clause expresse. En cas de dommages, le client devra effectuer toutes les réserves légales auprès du transporteur.

7. FRANCO

Le seuil de franco est indexé sur l'inflation. En cas de livraison par un grossiste, ses CGV s'appliquent uniquement sur le franco.

8. PRÉPARATION DE COMMANDE

Les commandes sont préparées selon le principe « une commande = une facture », sans traitement en contremarque.

9. PROMOTIONS – CATALOGUES

Toute insertion dans un support de vente (catalogue, flyer) nécessite l'accord préalable

de Jardi'Nat. La marque doit être clairement mentionnée.

10. PRIX DE VENTE CONSOMMATEUR

Le client fixe ses prix consommateurs sous sa propre responsabilité.

11. CONFIDENTIALITÉ

Les conditions commerciales sont confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers sans accord préalable écrit.

12. ACTIONS PROMOTIONNELLES

Toute mise en avant en point de vente doit être validée avec notre service commercial et fait l'objet d'un accord sur les conditions de prix.

13. MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Tout matériel promotionnel prêté demeure la propriété de Jardi'Nat. Il ne peut être utilisé que pour les produits de la marque.

14. RETOUR

Les retours nécessitent notre accord préalable, sont effectués franco de port et subissent une décote de 30 %, sauf en cas de non-conformité ou interdiction de vente.

15. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Jardi'Nat s'engage à ce que les produits commercialisés respectent les réglementations en vigueur en France, notamment :

-**Règlement (UE) 2019/1009** pour les produits fertilisants CE, le cas échéant.

-Le **code rural et de la pêche maritime**, notamment les articles L255-1 et suivants relatifs à la mise sur le marché des matières fertilisantes, supports de culture et biostimulants.

-L'étiquetage, la publicité et les allégations figurant sur les produits sont conformes à la **réglementation INAO (si applicable)**, à la **DGAL**, ainsi qu'aux textes réglementaires en matière de produits phytopharmaceutiques ou intrants agricoles.

-Aucun produit n'est vendu comme biostimulant ou produit de biocontrôle sans **autorisation ou reconnaissance préalable** par l'ANSES ou au titre des listes réglementaires en vigueur.

Le client est responsable du respect des réglementations applicables dans le cadre de la revente et de l'usage des produits.

16. JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de **Vannes**, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.